



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 11 octobre 2021 de 20h00 à 22h05
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Marquis	x		
Vice-Présidente	M. de Terwangne	x		
Secrétaire	X. Henauer	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	G. Chappatte	x		
	S. Conus	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima		x	
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	J. Tchamkerten	x		
Vice-Maire	O. Enhas	x		
Conseiller administratif	C. Lambert	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
6. Motions
 - a. M 4 Projet de motion « Proposition d'aménagements pour : + de sécurité routière + de mobilité »
7. Résolutions
8. Questions
 - a. Q 1 Question écrite « Prochain remplacement des panneaux d'affichage LEDS »
9. Présentation du projet de budget 2022 de la Ville de Versoix
10. Présidence et vice-présidence du local de vote en 2022
11. Communications du Conseil administratif
12. Communications des membres du Conseil municipal
13. Divers

1. EHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation, que les participants à la séance et le public écoutent debout.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, aux membres de l'administration, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

M. Lima est excusé.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2021

La modification suivante est apportée au PV de la séance du 21 juin 2021 :

- Page 26, bas de la page : ajouter un saut de page avant le point 7.

Vote: Muni de la modification ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 est accepté par 24 oui, aucun non et 1 abstention d'usage avec remerciements chaleureux à son auteure (25 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**4.1. Mise à jour de la composition des commissions**

En remplacement de M. Jean-Marc Leiser, indépendant, le groupe PLR a informé le Bureau des mises à jour de la composition des commissions suivantes :

- M. Alain Riat siège à la commission Aménagement et Transports.
- Mme Corinne Schneckenburger siège à la commission Finances, Administration et Economie.
- M. Alain Riat quitte la commission Finances, Administration et Economie et est remplacé par M. Christian Varonier.

Les Présidents des commissions et le secrétariat général ont été informés.

4.2. Fête de l'Escalade – vendredi 10 décembre 2021

Une feuille d'inscription circule parmi les Conseillers municipaux.

4.3. Sortie du Conseil municipal – samedi 21 mai 2022

Cette sortie aura lieu en Suisse romande. Inscription par le biais du formulaire qui circule parmi l'assemblée.

4.4. Séances d'information et formation

Le canton et l'ACG organisent deux séances d'information, l'une de portée générale le mercredi 6 octobre 2021, et l'autre concernant l'aménagement du territoire le mercredi 10 novembre 2021 à 18h00 à Batelle. La première date, passée, a été communiquée par l'ACG à toutes les communes trop tardivement le 22 septembre 2021 seulement, ce qui a donné lieu à un torrent de critiques puisque cette séance était attendue depuis plus d'un an. Le Président félicite les 11 % de membres du Conseil municipal qui y ont néanmoins participé. Il invite les CM à s'inscrire nombreux à la séance du 10 novembre prochain consacrée à l'aménagement du territoire.

4.5. Adoption de la loi 12584

Le service des affaires communales informe de l'adoption de la loi 12584. Cette loi donne la possibilité aux communes qui le souhaiteraient de créer la fonction de membre du Conseil municipal suppléant. Pour rappel, le CM avait été consulté l'an dernier sur ce projet sur lequel les avis étaient partagés. Ce projet a été adopté rapidement par le Grand Conseil, grâce à un amendement présenté par le Département, lequel donne cette possibilité aux communes sans les y contraindre. Le Bureau examinera cette question prochainement et consultera les groupes le cas échéant ; il veillera toutefois à ce que le nouveau règlement soit pleinement appliqué avant d'ouvrir de nouveaux chantiers.

4.6. Correspondances

4.6.1. Démissions avec effet au 31.12.2021 de Mme Margaret Richard et de M. Yves Richard

Par courrier du 16 août 2021, Mme Margaret Richard et M. Yves Richard ont fait part au Président de leur démission de leur mandat de membres du Conseil municipal avec effet au 31 décembre 2021. Un hommage leur sera rendu lors de la séance du mois de décembre.

4.6.2. Courrier Collectif la Bécassine

Le Président a reçu le 1^{er} septembre copie d'un courrier adressé par les membres du Collectif la Bécassine aux autorités cantonales concernant une requête en autorisation de construire publiée récemment. M. Lambert, Conseiller administratif délégué et M. Richard, Président de la

commission Aménagement et Transports, ont d'ores et déjà donné suite à ce courrier.

4.6.3. Courrier Alliance SwissPass – Suppression des cartes journalières, réponse à la résolution du Conseil municipal du 19.04.2021

Le Président a reçu un courrier de l'Alliance SwissPass en réponse à la résolution adoptée par le Conseil municipal le 19 avril dernier. La suppression des cartes journalières communales au 31 décembre 2023 est confirmée. Les cartes journalières devraient être remplacées par d'autres promotions telles que les cartes journalières dégriffées.

4.6.4. Courrier de 18 membres du Conseil municipal au Conseil administratif et au Conseil d'Etat

Le Président a reçu copie d'un courrier adressé le 18 septembre 2021 par 18 membres du Conseil municipal au Conseil administratif et au Conseil d'Etat, avec copie à la Cour des Comptes et au Grand Conseil.

Le Bureau du Conseil municipal a décidé d'en donner lecture aux membres du Conseil municipal. Le Bureau a également décidé d'organiser la discussion éventuelle à ce sujet de la manière suivante : celles et ceux qui le souhaitent pourront prendre la parole après la lecture à ce point-même de l'ordre du jour afin de ne pas tenir plusieurs fois le même débat lors de cette séance. La parole sera donnée en dernier lieu au Conseil administratif.

Lecture par le Président du courrier adressé au Conseil administratif et des trois derniers paragraphes du courrier adressé au Conseil d'Etat.

Courrier au Conseil administratif :

« Concerne : Demandes relatives au fonctionnement de l'administration communale et du Conseil administratif

*Madame la Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,*

Par la présente, les soussignées et soussignés, membres du Conseil municipal de Versoix, vous interpellent en raison de la gravité de la situation qui semble toucher le fonctionnement de l'administration communale et du Conseil administratif.

Différents médias s'en sont d'ailleurs fait l'écho récemment ; copies des articles pertinents sont joints à la présente.

Dans la mesure où les questions soulevées par ces articles nécessitent une analyse approfondie, externe et indépendante, qui seule pourrait être à même de faire la lumière sur ces allégations, une demande en ce sens a été déposée auprès du Conseil d'Etat (cf. annexes).

Cela étant, il nous paraît essentiel que de premières réponses puissent être apportées sans délai au Conseil municipal.

Nos questions à ce stade sont les suivantes :

- *Quelles mesures le Conseil administratif a-t-il prises pour s'assurer du suivi du travail effectué par le Secrétaire général, tant sur le plan des compétences que sur celui de sa posture ou de son attitude face aux autres fonctionnaires et aux politiques ?*
- *Comment le Conseil administratif s'est-il assuré de son propre bon fonctionnement afin de garantir le respect des rôles et prérogatives de chacun ?*
- *Comment le Conseil administratif explique-t-il le cumul des fonctions et prérogatives du Secrétaire général (Directeur de l'administration, chef du service RH, chef du service de la protection de la population, chef du service de la communication, responsable de la promotion économique) ?*
- *Comment le Conseil administratif se détermine-t-il par rapport aux éléments relevés dans les médias ? Selon ces derniers en effet, qui n'auraient reçu aucune réponse de la part de l'exécutif communal, l'une des membres du collège serait toujours privée d'accès à certains documents en raison de l'obstruction de la direction de l'administration, appuyée par le Conseil administratif sortant. Elle serait même dénigrée par le Secrétaire général lors de séances internes. En outre, plusieurs employées et employés auraient fait état d'une situation délétère et d'une importante souffrance au travail s'agissant de leurs relations avec la direction de l'administration.*

En vous remerciant par avance des réponses que vous apporterez aux membres du Conseil municipal, nous vous adressons, Madame la Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, nos plus cordiaux messages. »

Courrier au Conseil d'Etat, trois derniers paragraphes :

« (...) Nous relevons également que l'administration de la Ville de Versoix a fait l'objet dans un passé récent d'un audit de la Cour des Comptes ayant relevé divers dysfonctionnements notamment s'agissant de la gestion des ressources humaines et de la direction de l'administration (cf. « Audit de gestion relatif à l'organisation des ressources humaines à la Ville de Versoix », publié le 8 septembre 2015).

Or, les problèmes révélés récemment par les médias et constatés par les soussignées et soussignés dans l'exercice de leur fonction semblent ne pas trouver de solution. Ils persistent depuis de nombreux mois.

Par conséquent, même si les soussignées et soussignés ont questionné le conseil administratif sur la situation (cf. courrier en annexe), elles et ils n'ont d'autre choix que de solliciter l'intervention de votre Conseil afin qu'il diligente une enquête par la voie qui lui semblera la plus adéquate. »

Ces deux courriers sont signés des membres du Conseil municipal suivants :

Mmes et MM. Sauter Caillet, Conus, Richard, Richard, Tamone, Brünisholz, Marquis, Monnot-Crespi, Pinto-Pereira, Foster, Varonier, Schneckenburger, Riat, Miche, Sidler, Lima, Kapp, Cela.

Discussion

Mme De Terwangne prend la parole :

« Madame le Maire et Monsieur le Président du Conseil municipal nous ont transmis, en début de législature, une ligne directrice décrite en trois mots : cohésion, plaisir, engagement.

J'utiliserai le terme "fragile" et non "rompue" après le mot cohésion, je reste foncièrement optimiste !

Le plaisir, nous en avons tous, en tout cas moi beaucoup ! Quant à l'engagement : nous avons été élus par la population et lui sommes redevables d'une gestion visant le bien commun de notre commune. Concentrons-nous sur ce devoir. »

M. Marro prend la parole :

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Madame La Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller Administratif,

Le Parti socialiste entend partager en plénière sur la situation douloureuse qui prévaut en ce moment et qui tourmente la commune, tant en ce qui concerne les relations entre membres du Conseil administratif que la sensible question liée au personnel. Cette situation déstabilise grandement le bon fonctionnement de notre administration et anéanti toute la dynamique du consensus qui prévaudrait naturellement pour une bonne gestion de nos élus à la Mairie.

Depuis le XVème siècle environ la démocratie suisse est en vigueur. Elle a fortement évolué au cours de siècle en distinguant spécifiquement dès 1848 les rôles et fonctions des trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le pouvoir judiciaire.

Arrêtons-nous donc aujourd'hui aux deux pouvoirs que nous représentons par nos fonctions.

Le Conseil municipal a pour mission première de voter un budget tenant comptes des intérêts des uns et des autres. C'est l'acte le plus important. Il se prononce également sur les sujets dont il est ou se saisit. (Le mot légifère ne s'applique pas étant donné que les lois sont des seules compétences cantonales et fédérales).

Le Conseil administratif administre les biens de la commune. Il s'assure que la redistribution de l'impôt soit le mieux équilibré pour répondre aux besoins de la population et réponde aux obligations déléguées par le canton. Il met en œuvre les décisions prises par le Conseil municipal. Enfin, il veille au bon fonctionnement de l'administration pour qu'elle garantisse les tâches qui lui sont confiées. Dès lors le Conseil administratif en tant qu'employeur, gère le personnel et supervise les missions de l'administration.

De tout temps les politiques publiques ont été élaborées et votées par le fameux consensus helvétique qui fait notre force et que bien des pays

envient notre système. Malheureusement, aujourd'hui, le fameux consensus helvétique se liquéfie étant donné que notre société valorise de plus en plus « le chacun pour soi ».

Des décisions individuelles prennent le dessus et annihilent la responsabilité collective que le peuple nous confie pour le bien de la commune. La responsabilité collective en conséquence ne confère plus aux représentants du peuple que nous sommes le devoir du devoir. Le consensus se brise et explose en renvoyant dos-à-dos les protagonistes.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers et Conseiller administratif,

Est-ce que tout cela est bien raisonnable ? Certes non, mais aujourd'hui il est primordial, de respecter les prérogatives des pouvoirs sans pour autant que des interférences interviennent quand des difficultés surgissent au sein de l'un deux. Il est essentiel de garder à l'esprit les fondements de la démocratie, le comment et le pourquoi nous avons été élues et élus, la finalité des suffrages reçus et le souvenir qui devrait être constant du serment prononcé et validé par chacune et chacun par un « je le jure » ou « je le promets ».

Enfin, avec le nouveau règlement de notre assemblée a été introduit un rappel solennel de la valeur de notre serment par une exhortation à nous souvenir de nos engagements envers la société.

Nous vous supplions dès lors, vous les édiles de la commune, de vous en souvenir et de garder en tête et à l'esprit que nul ne peut être Zorro tout seul et qu'il est nécessaire de retrouver immédiatement le chemin du consensus et du construire positivement pour le bien des collaboratrices et des collaborateurs qui se dévouent chaque jour ainsi que pour les Versoisien et les Versoisienne.

Dès lors nous sommes « Tous Zorro » non pas par l'épée mais bien par la construction collective qui manie les divergences pour trouver le chemin de l'avenir, pour converger vers le bien et le mieux. Pour les énergies positives qui se cumulent en faveur du meilleur et non pour le pire mais bien entendu pour être plus fort ensemble.

Osons dire, osons affirmer que nous les politiciens, devons laisser tomber les rancœurs et devons prendre une nouvelle fois la résolution de remplir consciencieusement notre mandat pour le bien de Versoix qui nous a confié sa destinée.

Je termine par-là, « que vive Versoix et que vive » l'atmosphère de paix pour le mieux de toutes et de tous. Nous vous en conjurons, nous en avons tous besoin pour le bien de notre commune qui nous a confié ses destinées. »

M. Richard prend la parole :

« Pendant ma récente année de Présidence de ce Conseil, j'ai été dans une proximité suffisante de l'administration pour ressentir, pour observer et pour mesurer la réalité de difficultés liées à des interventions au-delà du champ des attributions normales du directeur de l'administration et de ses prérogatives. J'ai pu rappeler l'indépendance de notre délibératif communal quant à son fonctionnement. Je pense donc très réaliste de demander une vision externe des enjeux et des pratiques vécues à Versoix

pour éviter que de nouvelles confusions de rôles péjorent le travail de ce Conseil. Merci beaucoup. ».

M. Leiser prend la parole :

« Je vois deux problèmes majeurs dans cette saga : le premier sur la forme avec un groupuscule de Conseillers municipaux qui prennent la plume et rédigent un document transmis aux autres Conseillers municipaux par je ne sais quelle manière. Pour ma part je n'en ai pas vu la couleur ni le contenu. Travailler en sniper sans avoir de transparence et d'ouverture par rapport à l'entier du Conseil. Le deuxième problème concerne le fond : les questions relatives à la gestion du personnel sont du ressort du Conseil administratif. Par ailleurs, je constate dans cette affaire, qui est aussi délicate que désolante, qu'on a face à nous un Conseil administratif qui ne fonctionne plus, un Conseil administratif qui peut-être n'a plus assez de travail depuis que le COVID est arrivé, à en croire le nombre de séances annulées les unes après les autres, un Conseil administratif qui n'arrive peut-être plus à mettre les priorités là où elles devraient être. Cela me donne l'impression que nous avons un Conseil administratif au sein duquel la communication semble être rompue. J'espère sincèrement que ce n'est pas aussi grave que ça. Pour ma part, j'ai le sentiment que la communication est rompue entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Nous sommes face à un problème de management, de gestion de PME. La commune est une entreprise avec un directeur et un Conseil d'administration. Le directeur a le droit de ne pas être parfait, de faire des erreurs. Le Conseil d'administration a le devoir de le remettre sur le chemin, de le cadrer et de lui donner des missions. Lorsque quelque chose ne fonctionne pas, le Conseil administratif doit prendre le problème en main. Il s'agit d'une tâche très difficile, une tâche citoyenne confiée à des personnes qui sont à la tête d'une grande entreprise et qui n'ont pas forcément les compétences métier. Lorsque l'on rencontre des difficultés de cet ordre-là, il faut savoir oser demander conseil. Le Conseil administratif doit pouvoir avancer avec un soutien technique si nécessaire et surtout avec une médiation interne. On ne peut pas continuer avec une telle atmosphère, ce n'est bon pour personne. J'aimerais être celui qui invite l'assemblée à oser dire que c'est une affaire difficile et que le Conseil administratif a peut-être besoin d'aide. Cette aide, nous Conseillers municipaux, nous pouvons l'apporter par un budget, par une ligne, pour un consultant, pour une personne de conseil. Arrêtons de mettre de l'huile sur le feu ! Cela n'aide personne, en tout cas pas les collaboratrices et collaborateurs qui ont osé se plaindre et ont eu le courage de dire des choses que d'autres n'ont pas le courage de dire. Par pitié, essayons de gérer cette crise au plus vite. Il y a du bon dans chacun, dans chacune, dans toute crise il y a des solutions. Mesdames les Conseillères administratives, Monsieur le Conseiller administratif, je vous en conjure, causez-vous, appréciez-vous, même si vous n'êtes pas toujours d'accord, respectez-vous et renvoyez-nous la bonne information avec les bonnes solutions. Merci. »

M. Chappatte prend la parole :

« Fidèle à ses valeurs et à ses convictions profondes, la fraction PDC de Versoix demande à disposer d'éléments factuels, neutres et vérifiés sur la

situation au sein de la direction de l'administration communale. Elle appelle à respecter les personnes et les institutions dans toute démarche, d'autant plus si leur origine est douteuse et parfois intéressée.

Enfin, le PDC Versoix rappelle le fil conducteur de la présente législature : cohésion, plaisir et engagement, et appelle toutes les parties à s'y référer.

La fraction PDC Versoix tient à rappeler clairement sa position quant aux différentes interventions faites par des Conseillers Municipaux de Versoix sur la gestion de la commune, par lettre adressée au Conseil Administratif et au Conseil d'Etat, documents relayés immédiatement par la presse.

Les signataires, en l'absence d'indicateurs fiables, se font l'écho et amplifient par leur courrier des informations provenant de sources ni fiables ni vérifiables, ce que notre fraction a refusé dans son écrasante majorité de cautionner en l'absence de vérification objective.

C'est pourquoi, avant l'envoi de ces lettres, notre fraction a demandé au bureau du Conseil Municipal que lumière soit faite sur les allégations des uns et des autres, et ce dans le cadre d'une réunion urgente du Conseil Municipal.

Nous regrettons que cette position sage, équilibrée et en accord avec le fonctionnement de notre démocratie n'ait pas été suivie.

En conséquence de quoi, le fonctionnement de notre exécutif et de son administration s'en trouve actuellement sérieusement ralenti pour ne pas dire bloqué. Alors que les priorités de la commune, dans un contexte de sortie de pandémie et de budget déficitaire pointent, sur la résolution des vrais problèmes relevant de nos compétences, tels que la définition des priorités politiques face au déficit, aux défis climatiques, à la bonne gestion de la commune et de ses prestations en général.

Suite aux actions quelque peu désordonnées des uns et des autres, immédiatement relayées par certains médias, force est de constater que les énergies et l'attention des élus sont désormais largement mobilisées ailleurs.

Afin de ne laisser planer aucun doute, et au vu de la situation provoquée par la voie qu'il a été décidé de suivre, il est désormais indispensable de lancer un audit du fonctionnement de l'exécutif et de l'administration. Le PDC Versoix rappelle qu'il a déjà proposé il y a 10 ans que des enquêtes de satisfactions régulières soient menées auprès des collaborateurs, afin de mesurer les évolutions dans la recherche du bonheur au travail.

Sur la base d'une étude neutre, indépendante, menée par une personnalité reconnue et externe à notre commune, et sur cette base seule, la fraction PDC se positionnera.

Nos élus ont été désignés par notre électorat non seulement sur un programme, mais également sur une éthique incluant le respect des personnes et des institutions, et nous tenons à garder cette ligne. »

Mme Sauter Caillet prend la parole :

« Même si ce n'est pas le lieu pour faire un concours de connaissances proverbiales, permettez-moi de rappeler un proverbe partagé par bien plus de membres du Conseil municipal que celles et ceux qui ont eu l'opportunité de signer les deux courriers : "il n'y a pas de fumée sans feu". Dès lors, laissons le soin à une enquête indépendante de faire la lumière sur l'étendue des dégâts et proposer les mesures nécessaires, et engageons-nous toutes et tous à prendre acte, avec dignité et respect, des

conclusions de l'enquête indépendante demandée et mettre en œuvre les éventuelles mesures de régulation préconisées.

Nous nous réjouissons de voir que même si les méthodes et les intérêts diffèrent, les membres du PDC ainsi que M. Leiser partagent les mêmes préoccupations que les signataires des deux courriers.

Pour finir, nous espérons que le professionnalisme de chacun.e, personnel communal ou élu.e, permettra de continuer à travailler ensemble pour le bien de notre commune et de ses administré.e.s ».

M. Schenker prend la parole :

« Chers Collègues,

Nous sommes bien d'accord qu'il ne faut pas occulter les alertes que l'on peut recevoir dans le cadre de notre fonction d'élu au Conseil municipal. La lumière doit être faite mais pas de la façon que vous avez choisie et qui va à l'encontre des beaux discours que nous avons entendus lors de notre séance du mois de juin dernier. En effet la sagesse aurait dû guider les signataires de ces missives à moins d'empressement, de prendre le temps d'en parler avec tout le conseil municipal en toutes commissions réunies qui aurait alors pris une décision commune à la majorité. Vous avez préféré la confrontation à la concertation et de plus vous y avez mêlé une certaine presse. C'était vraiment un manque de sagesse. »

Le Président passe la parole au Conseil administratif.

Mme le Maire prend la parole :

« Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux,

Je remercie le Président du conseil municipal de nous avoir donné lecture du courrier adressé au conseil administratif par 18 conseillères et conseillers municipaux.

Ma communication se fera en deux temps, la 1^{ère} partie se fera au nom de notre collègue, la 2^e très brève, en mon nom propre. Mes collègues interviendront après moi.

Première communication : le Conseil administratif, dans sa séance du 6 octobre dernier, a décidé ce qui suit :

- *suite à la lettre envoyée par les 18 membres du Conseil municipal adressée au Conseil administratif et la copie reçue de la lettre adressée par les mêmes signataires au Conseil d'État du 18 septembre 2021, le Conseil administratif décide de demander une audience au Conseil d'État afin de se déterminer sur une enquête à mener concernant le fonctionnement de l'administration communale et plus particulièrement de sa Direction.*

De ce fait, nous pouvons considérer que l'objectif poursuivi par les 18 signataires est atteint. Raison pour laquelle, le CA a jugé plus pertinent d'attendre les résultats de l'enquête qui sera à même d'apporter des éléments objectifs aux questions posées. Aussi, a-t-il décidé de remettre à plus tard ses réponses aux questions des signataires.

De plus, le CA, toujours dans sa séance du 6 octobre a pris deux autres décisions que je vous livre maintenant :

- *le Conseil administratif, avec l'abstention de Madame Tchamkerten, décide d'entreprendre une procédure civile conjointe à celle du Secrétaire*

général dans le cadre d'une requête de mesures provisionnelles en vue d'une action de protection de la personnalité ;

- *le Conseil administratif décide, avec l'abstention de Madame Tchamkerten, d'entreprendre un dépôt de plainte auprès du Conseil suisse de la presse.*

Enfin le Conseil administratif, en date du 7 octobre, a reçu un courrier des cadres supérieurs de l'administration qui ont demandé que leur courrier au CA, soit lu en séance du Conseil municipal. En voici le contenu :

MAIRIE



VILLE DE VERSOIX

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

A l'attention du Conseil administratif

Versoix, le 07/10/2021

Communication des cadres supérieurs de l'administration communale

En date du 7 octobre 2021, notre équipe des cadres supérieurs s'est réunie à la suite de notre séance hebdomadaire. Cette séance s'est tenue en l'absence du Secrétaire général et Directeur de l'administration et avait pour but d'évoquer l'impact négatif causé par la publication récente d'articles de presse portant sur le fonctionnement de l'administration communale et du Conseil administratif.

L'atteinte à l'image subie par la Ville de Versoix induit en effet une perte de crédibilité dans les prestations fournies à la population ainsi qu'une perte de confiance de certains partenaires de l'administration.

Inquiets de l'effet négatif causé par ces publications, notamment sur le climat général de travail au sein de l'administration, nous souhaitons exprimer au Conseil administratif les éléments suivants :

- Nous ne souscrivons aucunement aux propos relatés dans la presse régionale, à savoir : un climat soi-disant malsain ou dénigrant en séances des cadres et la terreur que ferait régner le Secrétaire général au sein de l'administration.
- Si des dysfonctionnements graves devaient exister au sein de l'administration communale, ceux-ci devraient être détectés et traités grâce aux procédures et processus internes existants, dont nous reconnaissons toute la valeur et qui ont déjà prouvé leur efficacité. À ce jour, aucun dysfonctionnement grave n'est connu dans nos services respectifs.

Nous appelons donc de tous nos vœux les autorités politiques afin qu'elles trouvent un espace de dialogue propice à une discussion constructive, permettant à l'ensemble de l'administration de poursuivre sa mission dans un climat serein et de préserver la confiance des administrés versoisiens.

Nous demandons également au Conseil administratif que notre message soit relayé auprès du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Cette prise de position a été effectuée à l'unanimité des participants de la séance hebdomadaire des cadres supérieurs.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à cette requête, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, nos salutations distinguées.

Maintenant, à titre personnel, c'est-à-dire en mon nom propre, je note que ce courrier qui a été adopté, je cite : « à l'unanimité des participants de la séance hebdomadaire des cadres supérieurs » ne comporte aucune signature. Et pour moi, le fait qu'il ne soit pas nommément signé me questionne sur les conditions dans lesquelles il a été présenté et adopté, d'autant que j'ai été interpellée à ce sujet à plusieurs reprises.

De fait, pour moi, ce courrier pose précisément le problème de ce que j'ai évoqué dans mon mail au personnel, et qui a été relayé dans la presse. Autrement dit, pour moi, ce courrier dénué de signatures, démontre la nécessité d'une enquête externe et indépendante qui devra impérativement être menée dans des conditions, à même d'exclure tout risque de pression sur les employés.

Si je le rappelle, c'est que j'attache une importance toute particulière à la santé et au bien-être au travail de tout le personnel. En ce sens, je me réjouis que dans son homogénéité le Conseil administratif ait décidé de recourir à une enquête externe et indépendante. Celle-ci en effet s'impose car il y a suffisamment d'indices dans des signalements, dans les constats des uns et des autres, et dans mes propres observations, pour que l'objectif visé par 18 membres de ce conseil (rejoins à ce qu'il m'a semblé comprendre, par le groupe PDC et un conseiller municipal indépendant) soit concrétisé. Cela signifie que les conclusions de l'enquête à venir, devront répondre avec précision à chacune des questions posées par les conseillers municipaux, et vérifier, pour les infirmer ou les confirmer, chacune des allégations relayées par les médias.

Je vous remercie de votre attention ».

Mme Enhas prend la parole :

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,
Chers collègues,*

Je me permets de prendre la parole sur la crise que nous traversons et ceci en complément au message transmis tout à l'heure par Mme le Maire au nom du Conseil administratif (puis à titre personnel). Pour ma part, je tiens à m'exprimer personnellement, car je suis particulièrement affectée par les derniers événements qui portent gravement atteinte au cœur de nos institutions.

S'assurer du bon fonctionnement de l'administration communale est une demande légitime, que nous partageons tous. Laissez-moi vous faire part de ma surprise ou plutôt de ma stupéfaction à la lecture du courrier adressé au Conseil administratif in corpore en date du 18 septembre. Stupéfaction car jusqu'à aujourd'hui, aucune question ou remarque à ce sujet, n'a jamais été soulevée par aucun membre du conseil municipal, pourtant des instances telles que le bureau du Conseil municipal (constitué de délégués représentant les 4 partis au sein de Conseil municipal) ou encore les commissions constituent justement des espaces d'échange privilégiés entre les Conseillers municipaux et le Conseil administratif. Pourquoi, délibérément, ne pas utiliser ces outils démocratiques, ne pas privilégier la voix de la communication directe avec le Conseil administratif ?

La démarche laisse pantois, ce d'autant plus que l'interpellation le jour-même du Conseil d'Etat ainsi que de 4 autres institutions cantonales, que les fuites médiatiques qui ont suivi, participent à l'instauration d'un climat de défiance vis-à-vis du collègue exécutif en excluant d'emblée toute possibilité d'entrer en dialogue sur ces sujets extrêmement sensibles soumis à la confidentialité.

Stupéfaction sur le contenu du courrier qui s'appuie essentiellement sur des articles d'une certaine presse qualifiée de pertinente, qui ne semble viser qu'à entacher l'image de notre commune en jetant la suspicion par la publication d'une succession d'articles s'appuyant sur des rumeurs colportées par des mécontents de l'administration, des témoignages toujours anonymes et aucun fait, ni aucun chiffre n'est étayé bien sûr !

Pourquoi vouloir donner une caisse de résonance à des allégations infondées et orientées ciblant la direction de l'administration communale ?

L'image dépeinte et véhiculée par une certaine presse ne correspond en rien à la situation réelle, celle que nous vivons au quotidien aux côtés des collaborateurs de l'administration communale. Je tiens à relever que ce déferlement de violence accompagnée de propos calomnieux à l'encontre du plus haut cadre de l'administration, déferlement suivi d'un tsunami médiatique, a immédiatement provoqué des effets délétères au sein des services de l'administration.

Le rythme des publications ainsi que la violence des propos sont sans précédents et ont choqué nombre de collaborateurs. Dans le cadre de son obligation légale de protection de ses collaborateurs, le Conseil administratif, en tant qu'employeur, a entrepris des démarches judiciaires en entamant une procédure civile en vue d'une action de protection de la personnalité ainsi qu'un dépôt de plainte auprès du Conseil suisse de la presse pour les propos calomnieux portés à l'encontre du plus haut cadre de l'administration. Le Conseil administratif se réserve le droit d'intenter d'autres actions au vu de la gravité de la situation et de son évolution.

La médiatisation à outrance a pour effet de décrédibiliser notre administration auprès de nos partenaires avec des conséquences qui vont au-delà du dégât d'image et portent atteinte à notre réputation ; les relations de confiance bâties jusque-là sont déjà remises en question dans certaines situations.

Tout cela met à plat un travail de longue haleine mené au quotidien par les services de l'administration avec engagement et conviction et qui avait permis de placer la ville de Versoix comme un partenaire sûr, fiable et sérieux. Et vous le savez tous, rétablir des relations de confiance ne se fera pas par un coup de baguette magique, nous allons tous devoir y investir beaucoup de temps et de patience pour reconstruire, car à ce stade il ne s'agit plus de colmater les fissures, mais de restaurer l'édifice !

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, gravité de la situation il y a ! Oui ! Mais ne nous trompons pas de cible ! Les chefs de service, ordinairement tenus par leur devoir de réserve, sont tellement inquiets de la situation qu'ils s'adressent au Conseil administratif pour que leur message vous soit relayé ce soir.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui ! Mais il n'est jamais trop tard pour agir et je vous demande à tous, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, de mettre fin à ce jeu médiatique nocif, sans limite, bafouant nos institutions.

Il est indispensable que nous puissions rapidement rétablir la confiance et le dialogue entre nous et que nous sachions tous faire preuve :

d'une attitude respectueuse de nos engagements politiques respectifs, d'une attitude respectueuse du serment que nous avons tous prêté lors de l'investiture de nos fonctions, et enfin d'une attitude digne du mandat qui nous a été confié pour le bien et les intérêts de notre commune ainsi que pour les projets ambitieux que nous devons mener ensemble tout au long de cette législature ! »

Monsieur Lambert prend la parole :

« Je remercie Madame le Maire pour les propos clairs de notre Collège qui ont fait l'objet d'intenses discussions entre nous.

Permettez-moi cependant de vous faire part d'un vœu en tant que doyen du Conseil administratif.

Il y a derrière la tempête médiatique actuelle, une boucle de communication bien rodée entre Téléversoix et Vigousse pour diffuser une « information » qui ne cherche qu'à amplifier un récit construit par quelques personnes (anciens collaborateurs aigris ou déboutés, ancien conseiller municipal aux ambitions staliniennes écartés des élections de 2020... et empêtrés dans des triangulations malsaines) qui dans leur parcours dont ils sont personnellement responsables, sont devenus au fil du temps des adversaires cherchant à porter atteinte à notre administration, notre conseil et notre commune. Dans leurs attaques intolérables, ces personnes que nous avons côtoyées parfois amicalement sont devenues inaptes au dialogue et se cachent derrière des prête-noms, des courriels intempestifs et sournois pour diffuser ce récit calomnieux cousu de leurs mains par leur ressentiment belliqueux. Les arguments visent à semer le doute et à discréditer notre action, à amplifier des rumeurs qui les font jubiler et que le Conseil administratif démentira une à une par des faits documentés dans le cadre d'une procédure judiciaire civile en mesure provisionnelle et protection de la personnalité ainsi qu'une plainte auprès du Conseil suisse de la presse. Ces attaques répétées visant à porter atteinte à la personnalité me rappelle un 4 mai 1993 où le Président Mitterrand, lors de l'éloge d'un ses ministres poussé à bout jusqu'à être définitivement perdu, disait avec beaucoup d'émotion : « Toutes les explications du monde ne justifieront pas que l'on ait pu livrer aux chiens l'honneur d'un homme et finalement sa vie au prix d'un double manquement de ses accusateurs aux lois fondamentales de notre République, celles qui protègent la dignité et la liberté de chacun d'entre nous ».

Pour répondre aux allégations supposant des dysfonctionnements graves actuels, nous avons donc décidé de la conduite d'une enquête sur le fonctionnement de notre administration communale et, plus particulièrement la direction, Secrétariat général et Conseil administratif compris. Il en va de rétablir un dialogue constructif entre nous, au-delà des rognés et reproches interpersonnels, entre celles et ceux qui œuvrent pour l'intérêt public de notre commune !

La souffrance au travail est une préoccupation constante de la direction de l'administration et du Conseil administratif. Suite à l'audit conduit par la Cours des Comptes en 2015, la mise en œuvre des 9 recommandations par la direction de l'administration, avec la participation du CA de la précédente législature, a contribué à une nette résolution de ce type de risque, comme le mentionne les rapports publics de suivi et de clôture rédigé par la même Cours en 2017/2018, rendant compte de l'adoption de nombreuses mesures organisationnelles, telles que la construction d'un véritable services RH complété d'un partenariat avec une personne de confiance, la responsabilisation des collaboratrices et collaborateurs aux divers niveaux hiérarchiques, une meilleure transversalité des dispositifs et des procédures harmonisées de contrôle, une charte éthique et une

culture d'entreprise à la fois plus formatrice et conviviale. Ces améliorations mises en place, il est cependant approprié, comme l'a proposé le président de la Commission FAE et les membres de ma fraction, d'entreprendre une nouvelle enquête de satisfaction du personnel, 10 ans après celle de 2012, une fois que le climat de confiance sera restauré par une réelle volonté de dialogue au sein de notre conseil. Car la division actuelle et l'ampleur des défiances personnelles vont jusqu'à résonner au sein notre administration et déstabilisent certains de ses membres qui sont, soit dans l'incompréhension, soit dans l'appréhension d'un retour de l'ambiance de 2015, déclenchée par des attaques du même genre que celle que nous connaissons actuellement, alors que beaucoup d'efforts ont été entrepris depuis.

Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers municipaux, sachez qu'en tant que doyen du Conseil administratif, ce n'est pas au moment de prendre en plein fouet cette nouvelle déferlante médiatique, générée par des reproches et des fuites en tous genres, que nous avancerons à grand pas dans la bonne direction... bien au contraire. Dans notre démocratie locale, « diviser pour régner » est sans aucun doute la pire stratégie à adopter. L'important est de garder le cap d'une nouvelle législature qui visiblement doit encore trouver ses repères et où l'essence même du serment que nous avons juré ou promis doit guider chaque jour nos actions politiques au service de la commune et de la République et canton de Genève.

J'en serai très fier si nous y arrivons ensemble ! »

Le Président remercie chacune et chacun du ton adéquat employé lors de leurs prises de parole ainsi que pour la qualité de leur écoute.

5. DELIBERATIONS

Néant.

6. MOTIONS

En préambule, sur question de M. Leiser, le Président rappelle que le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas de « vote d'entrée en matière ». Après présentation de la motion, le Président ouvre la discussion et soumet aux voix du Conseil municipal l'une des trois options suivantes : le renvoi en commission, l'adoption ou le refus.

M 4 Projet de motion « Proposition d'aménagements pour : + de sécurité routière + de mobilité »

M. Leiser prend la parole :

« J'ai déposé le 6 août dernier une motion qui a pour objectif un effort conjoint entre les habitants du quartier de Montfleury et moi-même concernant le carrefour de Pont-Céard et ses nouveaux aménagements que je trouve dangereux. En parallèle et à la même période j'ai contacté un ingénieur de la circulation routière du TCS. Le hasard a fait que l'association des habitants de Montfleury a fait de même. La motion a été déposée dans un esprit très constructif afin de confronter la théorie légale et la situation sur le terrain. Un tour dans la commune a par ailleurs été effectué, sous le

regard de la LCR, afin de contrôler si certaines installations ne pouvaient pas être améliorées.

Une analyse effectuée par l'ingénieur du TCS, annexée à la motion, propose des solutions toutes simples à moindre effort et à moindre coût pour rendre des situations (7 points névralgiques ont été relevés), aujourd'hui compliquées et insécures, conformes et sécurisées.

Je propose que le Conseil administratif prenne également en considération les propositions et les suggestions émanant de la ballade de Conseillers municipaux et analyse de quelle manière il peut apporter très rapidement des solutions concrètes aux points qui posent problème, en consultant les services techniques communaux. »

Le Président demande à M. Leiser s'il propose d'amender son projet de motion ou simplement de l'adopter et donc de l'envoyer au Conseil administratif.

M. Leiser confirme qu'il propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Il s'agit à ses yeux de la solution la plus pragmatique. Il considère que le Conseil administratif et les services techniques compétents peuvent trouver des solutions simples.

Le Président en prend note et ouvre la discussion.

Discussion

M. Richard relève la pertinence de la motion déposée par M. Leiser qui rejoint la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 20 novembre 2020 concernant la sécurité des usagers du chemin Pont-Céard. De plus, il est prévu que les observations relevées lors de la ballade des Conseillers municipaux soient transmises à la commission Aménagement et Transports. Il propose que la commission AT étudie à la fois l'ensemble des éléments relevés lors de la promenade, la motion de M. Leiser ainsi que la motion en lien avec le chemin de Pont-Céard. La commission pourra alors proposer des solutions et analyser le financement nécessaire à leur réalisation.

Le Président prend note de cette demande de renvoi à la commission AT.

M. Conus tient à remercier M. le Président Marquis et M. Foster pour l'organisation au début du mois de septembre de la promenade sur le tronçon de la route de Suisse qui traverse notre commune afin d'y relever les endroits délicats, voire accidentogènes. Il convient de traiter cette question en urgence, le nombre d'accident depuis la fin des travaux étant important et en augmentation selon la déclaration de la police cantonale. Une liste non exhaustive des endroits délicats sera transmise à la commission AT afin d'être traitée. Il remercie le Conseil administratif de se saisir de ce dossier de manière prioritaire.

M. Ricci est favorable au renvoi de la motion à la commission AT.

Au nom du groupe PLR, Mme Schneckenburger relève l'évidence de demander le renvoi de cette motion en commission AT.

M. Henauer indique que le PS demande le renvoi de la motion en commission AT.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet tout d'abord au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion N°4 à la commission AT.

Vote : Le renvoi de la motion N°4 « Proposition d'aménagements pour : + de sécurité routière + de mobilité » à la commission Aménagement et Transports est accepté par 24 oui, aucun non et 1 abstention (25 votants).

7. RESOLUTIONS

Néant.

8. QUESTIONS

8.1. Question écrite Q 1 « Prochain remplacement des panneaux d'affichage LEDS » : cette question est transmise au Conseil administratif qui est chargé d'y répondre par écrit au plus tard pour la séance du mois de décembre.

8.2. Question orale de M. Foster qui demande, concernant l'urgence climatique, si le Conseil administratif peut identifier les investissements prévus en 2022 destinés à réduire l'empreinte carbone de la commune afin d'arriver à une réduction de 60% pour 2030.

8.3. Question orale de M. Conus qui demande quand le Conseil administratif envisage la retransmission des séances du Conseil Municipal en streaming.

8.4. Question orale de Mme Sauter Caillet qui demande, concernant l'acquisition des cartes journalières au guichet de la Mairie, si ce service à la population va être à nouveau disponible.

8.5. Question orale de Mme Schneckenburger qui demande si la cabine SIG située route de Saint-Loup/chemin de la Papeterie pourrait être recouverte d'une image de Versoix afin de cacher les tags.

Le Conseil administratif prend note de ces questions et y répondra au plus tard lors de la séance du mois de décembre.

8.6. Réponse de M. Lambert à la question de M. Varonier concernant la sécurité le long de la promenade et du canal de la Treille.

L'aménagement de Versoix Centre-Ville comporte un canal et les différents passages et la promenade sont maintenant dans l'immense majorité sécurisés. Personne n'étant à l'abri d'une chute, il appartient au personnel des EMS environnants de vérifier que les résidents qui s'éloignent soient capables de détecter ce genre d'installation.

9. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2022 DE LA VILLE DE VERSOIX

A l'aide d'une projection sur grand écran disponible sur l'Extranet, Mme Tchamkerten effectue une première présentation du projet de budget 2022 de la Ville de Versoix.

En préambule, elle adresse ses remerciements au service des finances et à M. Virgile André, chef de service, qui a fourni en temps et en heure tous les documents (compte de résultats détaillé, plan des investissements détaillé, le plan financier quadriennal mis à jour et le budget de l'ORPC transmis pour information). Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble de l'administration, puisque des réductions de dépenses ont été demandées, exercice qui n'est de loin pas agréable et pas facile.

S'agissant du report de charges canton-communes (FASe) et le projet de loi dit « écrêtage », Mme Tchamkerten signale que comme convenu en assemblée générale de l'ACG, la commune a choisi de ne pas intégrer ces éléments dans le budget 2022. Elle signale par ailleurs que suite à une coquille relevée dans le 3^e paragraphe, une version mise à jour du texte d'introduction au projet de budget du Conseil administratif figure sur extranet. Suite à l'annonce catastrophique du mois de juin concernant les recettes fiscales, les prévisions de l'Etat ont été meilleures au milieu de l'été notamment en ce qui concerne les revenus de la péréquation, un élément qui permet de présenter un projet de budget cohérent et qui tient la route. En parallèle, des efforts de réduction de charges ont été consentis dans tous les services, ce qui a permis quelques économies au niveau des charges qui sont sous le contrôle du Conseil administratif.

Mme Tchamkerten relève l'importance du travail mené au niveau du plan des investissements. Tout d'abord, on note la fin de deux gros chantiers qui permettent de souffler un peu et de réfléchir aux priorités à venir. Le CA a demandé aux services un travail de planification et de priorisation un peu plus pointu qu'à l'accoutumée. Ce qui amène à des crédits d'investissement somme toute raisonnables (7.2mio = diminution de 2mio par rapport à l'année précédente) et qui rééquilibrent le budget. Le déficit annoncé en 2022 s'élève à CHF 1'420'000.-. Les subventions en nature, budgétées pour la première fois en 2022, s'élèvent à CHF 982'000.- et concernent notamment les locations de salles, la mise à disposition des terrains de sport et la location de matériel. La comparaison avec le budget précédent est plus difficile, c'est pourquoi elles n'apparaissent pas dans les diapositives suivantes.



COMPTE DE RÉSULTATS SANS LES SUBVENTIONS EN NATURE

(En CHF)	2021	2022	Ecart CHF	Ecart %
Charges d'exploitation	40'203'735	40'355'473	+151'738	+0.4%
Charges financières	771'600	660'000	-111'600	-16.9%
Total charges	40'975'335	41'997'473	+40'138	+0.1%
Revenus d'exploitation	36'695'660	36'946'343	+250'683	+0.7%
Revenus financiers	2'591'167	2'649'130	+57'963	+2.2%
Total revenus	39'286'827	40'577'473	+308'646	+0.8%
Résultat	-1'688'508	-1'420'000	+268'508	

11.10.2021



CHARGES SOUS CONTRÔLE 30 CHARGES DE PERSONNEL

(En CHF arrondi au millier)	2021	2022	Ecart CHF	Ecart %
Indemnités des autorités	434'000	434'000	-	-
Salaires	10'886'000	10'980'000	+94'000	+0.9%
Cotisations patronales	2'933'000	2'899'000	-34'000	-1.2%
Autres charges	164'000	114'000	-50'000	-30.5%
Total	14'416'000	14'427'000	+11'000	+0.1%
En % du budget global	35.2%	35.2%		

¹ Sans subventions en nature et imputations internes

11.10.2021

Mme Tchamkerten commente ensuite les graphiques représentant leur évolution entre 2012 et 2022

- des charges de personnel (+0.8%)
- des autres charges (-0.3%)
 - o 31 Bien, services et autres ch. d'exploitation
 - o 34 Charges financières
 - o 36 Subventions communales aux associations (sauf la FASE)
- des autres charges de transferts (en constante augmentation, pas ou peu de marge de manœuvre)
 - o Subvention Fondation petite enfance (mécanismes salariaux réglés par une convention collective, sous le nom d'usages petite enfance, contrôlés très étroitement par l'OCIRT, pas de marge de manœuvre)
 - o Participations SIS, GIAP, ACG, SIACG, ORPC, etc.
 - o Compensation financière communes françaises
 - o Participation FASE
 - o Frais perception impôts.

Mme Tchamkerten fait remarquer que le budget est « sauvé » par l'augmentation des péréquations intercommunales (Fonds de péréquation financière intercommunal et le renforcement de la péréquation financière

intercommunale) et d'autres revenus importants tels que les loyers du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), la participation de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, la compensation verticale RFFA et la part du résultat des SIG (+CHF 1'524'000.-).

Concernant les revenus fiscaux pour les personnes physiques (PP) et des personnes morales (PM), le budget tient compte des prévisions de l'Etat sans correctif.



40 REVENUS FISCAUX

(En million de CHF)	Budget Versoix			Prévisions Etat au 30.09.21		
	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart
Revenu et fortune PP - année courante	21.5	20.6	-0.8	19.9	20.6	0.7
Impôt à la source	3.5	4.3	0.8	4.2	4.3	0.2
Impôt s/les prestations en capital	0.2	0.2	-	0.2	0.2	0.0
Total impôts PP - année courante	25.1	25.2	0.1	24.3	25.2	0.9
Revenu et fortune PP - années précédentes	0.8	-	-0.8	-	-	-
Total impôts PP	25.9	25.2	-0.7	24.3	25.2	0.9

11.10.2021



40 REVENUS FISCAUX

(En million de CHF)	Budget Versoix			Prévisions Etat au 30.09.21		
	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart
Total impôts PP	25.9	25.1	-0.8	24.3	25.1	+0.8
Bénéfice et capital PM - année courante	0.9	0.8	-0.1	0.8	0.8	-
Bénéfice et capital PM - années précédentes	-	-	-	-	-	-
Total impôts PM	0.9	0.8	-0.1	0.8	0.8	-
Total impôts PP + PM	26.8	25.9	-0.9	25.1	25.9	+0.8

11.10.2021



REVENUS FISCAUX

Revenus fiscaux PP+PM
(y.c. correctifs années précédentes)



11.10.2021

Les autres revenus fiscaux (taxe professionnelle communale, impôt sur les chiens, fds péréquation fin. Intercommunal) sont en diminution de CHF 1,1mio. A noter le dépôt d'une initiative pour l'abolition de la taxe professionnelle communale, qui aurait un impact non négligeable si elle devait aboutir.

Mme Tchamkerten poursuit la présentation avec les investissements.



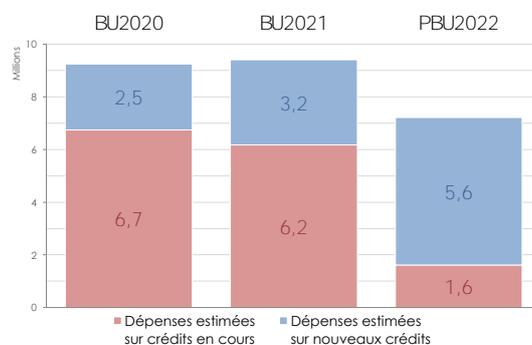
INVESTISSEMENTS

(En million de CHF)	Crédit brut	Disponible	Dépenses 2022
Crédits en cours	45.6	11.2	1.6
	Crédit brut	Recettes	Dépenses 2022
Demande de crédit en 2021	3.1	-	1.7
Demande de crédit en 2022	8.3	1.1	3.9
Demande de crédit en 2023 et plus	22.8	1.2	-
Total projets prioritaires	34.2	2.2	5.6
Dépenses brutes			7.2

11.10.2021



INVESTISSEMENTS



11.10.2021



INVESTISSEMENTS

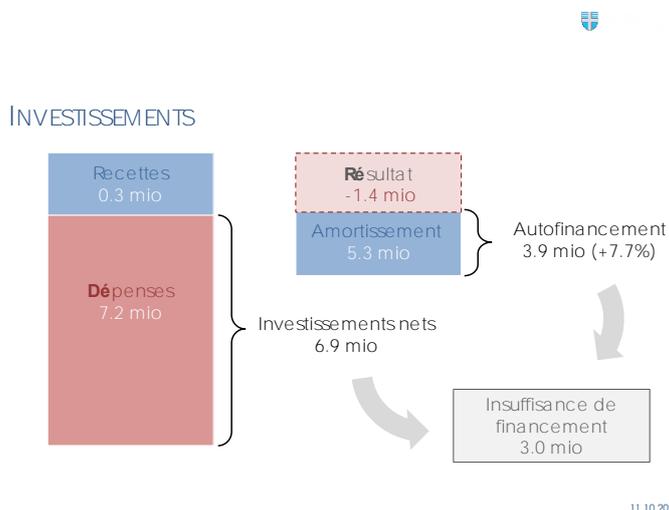
	CO 2020	BU 2021	PBU 2022	Ecart 21/22
Dépenses	9.3	9.4	7.2	-2.2
Recettes	0.8	1.0	0.3	-0.7
Investissements nets	8.6	8.4	6.9	-1.5
Autofinancement	4.6	3.6	3.9	+0.3
Insuffisance de financement	-4.0	-4.8	-3.0	+1.8
Degré d'autofinancement ¹	53.7%	42.4%	55.9%	
Proportion des investissements ²	20.9%	20.8%	16.4%	

¹ Autofinancement par rapport aux investissements nets (75% = bon / 100% et plus = excellent)

² Investissements par rapport aux dépenses totales (fonctionnement + investissements) (< 10% = effort faible / > 20% = effort élevé)

11.10.2021

Par rapport à l'année dernière, on note une amélioration du degré d'autofinancement qui s'élève à 55.9 % (autofinancement par rapport aux investissements nets ; 75% = bon / 100% et plus = excellent). La proportion des investissements s'élève à 16.4 % (investissements par rapport aux dépenses totales (fonctionnement + investissements) < 10% = effort faible / > 20% = effort élevé).



Le Conseil administratif présente un projet de budget 2022 cohérent et homogène. Ce projet de budget va circuler à deux reprises dans les commissions techniques. Les questions seront à relayer aux présidents de commission qui se chargeront de les collecter pour que les CA délégués, appuyés par les chefs de service, puissent apporter des réponses circonstanciées.

10. PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE DU LOCAL DE VOTE EN 2022

Sans opposition, la Présidence du local de vote est attribuée, selon le tournus usuel convenu d'entente entre les partis, au groupe socialiste, comme suit :

Mme Elodie Matias-Ramos, Présidente
M. Patrice Marro, Suppléant

La Vice-Présidence est attribuée au groupe PDC, comme suit :

M. Djamel Bourbala, Vice-Président
M. Pierre Schenker, Suppléant

Le Président remercie chaleureusement ces différentes personnes de leur engagement.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Jolanka Tchamkerten, Maire

Développement durable

Organisation entre le 21 octobre et le 25 novembre 2021 d'une série d'ateliers « Zéro déchets ». Informations et inscription sur le site internet de la commune.

Protection de la population

- Actions « Predire » : présence renforcée des Polices cantonales et municipales aux abords des écoles à l'occasion de la rentrée scolaire.
- Campagne de prévention de lutte contre les cambriolages débutera début novembre.
- Accident mortel le jeudi 7 octobre sur la route de Sauverny : perte de maîtrise d'un jeune automobiliste.
- Accidents de vélo sur la route de Suisse.

Promotion économique

Projet de loi sur la FIVEAC : le Conseil d'Etat a déposé son projet de loi qui doit être voté par le Grand Conseil. A suivre.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

Cohésion sociale

Bureau d'information sociale : à Versoix à la salle Lachenal tous les jeudis soirs de 16h00 à 18h30. Il s'agit d'une structure itinérante, mise en place par le canton et soutenue par des institutions publiques et les communes, qui offre un accueil inconditionnel à toute personne confrontée à des problèmes financiers, de santé ou de logement.

Le 13 septembre 2021 a eu lieu le Forum des jeunes, un dispositif qui permet aux jeunes de présenter et de partager des projets qu'ils ont envie de développer à Versoix. Plus de 30 jeunes ont répondu à l'appel du service de la cohésion sociale et se sont retrouvés sous le préau de Lachenal, encadrés et soutenus par des professionnels. Plusieurs jeunes réunissent leurs forces pour travailler ensemble sur un projet de skate-park sur la commune.

Le mercredi 6 octobre 2021 à Lachenal a eu lieu la célébration des Jubilaires. Une vingtaine de personnes ont fêté leurs 50 et 60 ans de mariage ainsi que leurs 90 ans en présence de leurs familles et de leurs amis.

Samedi 16 octobre 2021 : organisation de la 2^{ème} cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Cet événement permet de leur souhaiter officiellement la bienvenue et de s'intégrer plus facilement sur la commune.

Sports

Samedi 20 novembre 2021 : ouverture de la patinoire.

Administration

Les services de l'administration communale vont participer cette année à la journée « Futur en tous genres » le jeudi 11 novembre 2021 destinée aux élèves de 9^{ème} année du Cycle d'orientation. Cette journée permet à ces élèves de découvrir d'autres professions en accompagnant leurs parents sur leur lieu de travail.

M. Cédric Lambert, Conseiller administratif

SVTEP

- Les jeux du parc de la crèche et du centre sportif sont en cours de finition. Divers travaux de chemisage sont en cours à l'avenue Lachenal et au chemin du Vieux-Port.
- Vélostation : les travaux CFF sont en cours de finition.
- Anciens Bains : le ponton sera monté à la fin du mois de novembre.

Urbanisme

Multiples ateliers en cours sur la voie verte, le secteur des Colombières, l'évolution de la zone 5. Des présentations suivront prochainement.

Transports

Participation avec les communes riveraines de l'aéroport à une conférence de presse destinée à maintenir l'alerte dans le cadre du projet de loi « Pour un pilotage démocratique de l'Aéroport » et relancer le débat au niveau du canton. Les arguments principaux concernent notamment la politique de l'environnement, de la santé et du climat et les points suivants ont notamment été abordés :

- Questions de gouvernance à éclaircir.
- Refus du changement de nom de la Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien.
- Demande d'intégration dans cette commission des communes vaudoises. Demande d'avoir au Conseil d'administration de l'Aéroport au moins un représentant genevois de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport.

Culture

- Inauguration du site de Bon-Séjour le 18 septembre 2021. Merci aux services communaux concernés pour l'organisation de cette belle fête. Merci à tous les partenaires et les Potes aux feux pour le délicieux repas.
- Ouverture des Caves et premiers concerts : programme disponible sur le site internet de la commune.
- Participations scolaires (élèves 4P-5P) aux ateliers sur une alimentation durable au Boléro dans le cadre de la semaine du goût du canton de Genève.
- Exposition Topophonik : Hall du Boléro jusqu'à fin octobre.
- Exposition « Les Artistes d'ici » : Hall du Boléro du 23 octobre au 5 décembre 2021, vernissage le 23 octobre à 18h00.
- Marché de Noël de l'association Arthéliens : Galerie du Boléro du 10 au 19 décembre.
- Cycle de conférences sur l'Empire romain : Galerie du Boléro, mardi 16 novembre 2021 à 18h30 ; jeudi 2 décembre 2021 à 18h30 ; jeudi 20 janvier à 18h30.

L'accès aux expositions est gratuit, mais soumis à la présentation obligatoire du certificat COVID-19.

GICORD

Adoption de nouveaux statuts du GICORD par le Conseil intercommunal et la commission consultative. Soumis au préavis de la commission AT et au

Conseil municipal en novembre pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

13. DIVERS

13.1. M. Leiser suggère à la commune de persévérer dans son effort malgré la crise en offrant des places d'apprentissages au sein de l'administration et de mettre en place une politique active de promotion économique.

13.2. M. Tamone adresse ses remerciements aux personnes impliquées dans le dispositif mis en place le mardi 21 septembre pour l'accueil au centre sportif de la Bécassière de l'intégralité des élèves du Collège Sismondi pour leur journée sportive, ce qui représente près de 1'000 personnes.

Parole au public

- M. Fallet, citoyen versoisien, prend la parole concernant la sécurité des cyclistes et des piétons sur la commune et en particulier sur la route de Suisse et sur la route de Sauverny.
- M. Détraz, citoyen versoisien, demande pourquoi l'exécutif n'a pas demandé à rencontrer les cadres de l'administration communale au sujet de la communication des cadres supérieurs de l'administration communale. Par ailleurs il demande quand les séances du Conseil municipal seront retransmises en ligne.
- M. Dupanloup, citoyen versoisien, constate à la lecture du projet de budget 2022 de la Ville de Versoix une économie de CHF 68'000.- sur la ligne dédiée aux subventions aux associations communales. Il demande qu'est-ce qui a motivé cette économie et quelles sont les associations touchées.

Le Président lève la séance à 22h05.

* * * * *